



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 24 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le 24 septembre à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Philippe BONNIN, Jean-Luc BOURGEAUX, Joseph BOIVENT, Luc MANGELINCK, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR, Jean-Luc OHIER (suppléant de M. Jacques BENARD), Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL

Pouvoirs : de M. Joël SIELLER à M. Philippe LETOURNEL et de M. André LEFEUVRE à Madame Sandrine ROL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Joël SIELLER, Marc HERVE, André LEFEUVRE

Assistaient également : Messieurs CHAUVIERE, DECONCHY, et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 12

Nombre de Membres du Comité votants : 14

Date de la convocation : le 14 septembre 2018

ADMINISTRATION GENERALE

**N°18/09/05 Recrutement d'un stagiaire sur les actions sur les
« consommations d'eau »**

Comité Syndical du 24 septembre 2018

N°18/09/05 Recrutement d'un stagiaire sur les actions sur les « consommations d'eau »

Dans le cadre du plan stratégique présenté à la délibération n°18/09/04 (point 3 : Agir sur les consommations d'eau), il apparaît nécessaire au SMG35 de recruter un stagiaire pour étudier les points suivants :

- Inventaire des actions des collectivités locales en matière de maîtrise des consommations d'eau, en Ille-et-Vilaine, dans le Grand Ouest et au-delà ;
- Analyse des caractéristiques de ces actions : publics visés, moyens humains et financiers, retours d'expérience sur l'efficacité, possibilités d'évaluation, adaptation aux territoires de l'Ille-et-Vilaine
- Rencontre des acteurs du département (SMP, communes, EPCI) afin d'évaluer leurs attentes et leurs moyens sur le sujet ;

Conformément à la loi 2014-788 du 10 juillet 2014 et ses décrets d'application, qui définissent les conditions d'encadrement et de gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur,

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) APPROUVER le recrutement d'un stagiaire de niveau Licence ou Master (4 à 6 mois) en 2019

2°) INSCRIRE les crédits nécessaires au budget

3°) AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs au déroulement de ce stage.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 24 septembre 2018

Le Président


Auguste FAUVEL